



SSIAP 3 - Remise à niveau

La remise à niveau du SSIAP 3 permet d'actualiser les compétences et obtenir le diplôme par équivalence.

Public concerné:

Cette formation s'adresse aux titulaires du SSIAP 3 ou d'une équivalence type ERP 3 et IGH 3 n'ayant pas exercé depuis 3 ans ou plus ou ayant dépassé le délai de recyclage triennal souhaitant réactualiser leur diplôme afin d'exercer un poste de chef de sécurité incendie.

Prérequis :

- Être titulaire du SSIAP 3 ou d'une équivalence des diplômes ERP 3 et IGH 3 ou avoir une reconnaissance des qualifications professionnelles délivrées par le ministre de l'Intérieur en application des articles 3-1 et 3-3 de l'arrêté du 2 mai 2005.
- Diplôme SST ou PSC1 en cours de validité.
- Certificat médical de moins de 3 mois.

Objectifs:

- Mise à jour des connaissances et compétences afin d'exercer en tant que chef d'équipe de sécurité incendie.
- Actualiser le diplôme SSIAP 3.

Durée:

35 heures sur 5 jours.

Participants:

15 participants maximum par session.

Matériel:

Matériel de l'équipe de sécurité, extincteurs, robinet d'incendie armé, machine à fumée froide, main courante, moyens de communication mobiles, ordinateur, matériel de projection.

Validation de la formation :

- Être présent à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
- QCM, et mise en situation.







Programme:

Séquence 1 : Documents administratifs

Connaître et mettre à jour les documents administratifs

- Les obligations en matière d'affichage.
- Elaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13).
- Rédaction d'un plan de prévention.
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA...).

Séquence 2 : Commission de sécurité

- Composition, rôle et mission des commissions de sécurité.
- Règlementation dans les ERP.
- Exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité.

Séquence 3 : Règlementation

• Evolution de la règlementation de la sécurité dans les ERP et IGH.

Séquence 4 : Notions de droits civil et pénal

• Délégation de pouvoir et de signature, responsabilité civile et pénale...

Séguence 5 : Fonction Maintenance

Les contrats de maintenance des installations de sécurité :

- Les aspects juridiques.
- Les différents types de contrats.

Séquence 6 : Etude de cas

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement :

- Rappel de la méthode.
- Règlement de sécurité.
- Rédaction d'une notice technique de sécurité.

Séquence 7 : L'accessibilité des personnes handicapées

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 Janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application.

- Les commissions d'accessibilité.
- Les exigences réglementaires générales.
- Les exigences dimensionnelles et qualitatives.







- Les autorisations de travaux.
- Visite, réception par commission d'accessibilité.

Séquence 8 : Analyse des risques

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents.
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux.
- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens).
- Evaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs.
- Etude de cas pratique.

Séquence 9 : Moyens de secours

Evolution des textes réglementaires :

- Moyens d'extinction incendie (interne et externe, entretien et vérifications).
- Moyens d'alerte des secours.
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours.
- Connaître et savoir exploiter un SSI.

Séquence 10 : Organisation d'un service de sécurité incendie

Organisation du service :

- Service intégré, externalisé, mixte.
- Notion de personnel prestataire et intérimaire.
- Notion de délit de marchandage.
- Recrutement : élaboration d'une fiche de poste, le profil professionnel, les qualités humaines nécessaires, le niveau de connaissances requises.

Equipement:

- Les moyens de communication et les horodateurs.
- Les équipements individuels (lampe torche, carnet, stylo, EPI...).
- Le matériel informatique.
- La tenue vestimentaire.
- Le matériel de secours pour les victimes.

Organiser des rondes :

• Ronde d'ouverture et de fermeture, ronde à horaire fixe, aléatoire, horodatés et à itinéraire programmé.

Documents du service :

- Le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité.
- Les documents de fonctionnement : tableaux, planning, main courante, recueil des procédures et des consignes.

